



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Date de convocation :

06/02/2026

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Thierry COMES, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Yasine SEBAHOUI, Mellissa OBBIH, Béatrice GONZALEZ, Frédéric CRAVO, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Marielle ALONSO, Danielle POUDADE, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN,

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/18 : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE ESTIVALE – LOT VRD, ELECTRICITE, CVC ET TRAITEMENT DE L'EAU

Le Maire rappelle la délibération n°2025/45 du 17 Juillet 2025 qui valide le marché de travaux de réhabilitation de la piscine estivale.

Afin de répondre à la nouvelle norme électrique NFC 15-100 2024 (câbles sans halogène) il est nécessaire d'établir un avenant n°1 pour les lots suivants :

Lot électricité pour un montant de 14 715.07€ H.T.

Lot CVC pour un montant de 1 287.60€ H.T

Lot traitement de l'eau pour un montant de 8 937.60€ H.T

De plus, suite aux différentes découvertes après la démolition et l'étude de sol G3, les prestations en plus-values avérées nécessaires sont ajustées avec la moins-value des micropieux pour arriver un iso cout, il s'agit donc de valider l'avenant 1 de l'entreprise ABR pour le lot VRD d'un montant de 0€ H.T.

Enfin, afin de mettre en conformité la piscine aux normes de la FFN, un avenant n°2 pour le lot VRD, d'un montant de 23 625.00€ H.T, est nécessaire pour effectuer les reprises du grand bassin.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 23 voix POUR 1 voix CONTRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants détaillés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget primitif.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 19 février 2026

Le Maire


William BURGHOFFER

